



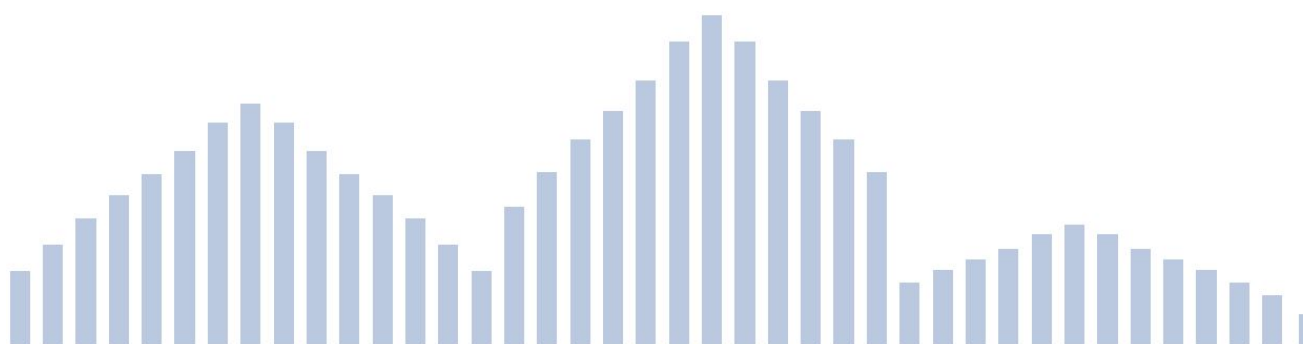
Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Synthèse du rapport





Interreg



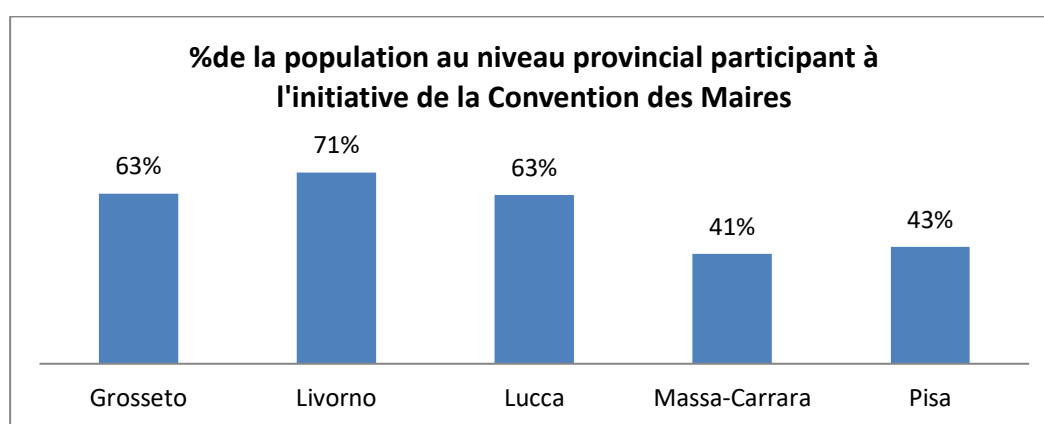
MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Dans le cadre du projet Interreg Marittimo IT - FR "ADAPT", Anci Toscana, en tant que structure de soutien de la Convention des Maires au niveau local et en accord avec la Région de Toscane, a préparé une enquête, en collaboration avec SPES Consulting, pour détecter l'état de l'art en matière de planification énergétique et climatique dans les municipalités côtières de Toscane.

Dans les municipalités qui ont adhéré à la Convention des Maires, un peu plus de 56% de la population totale réside dans les cinq provinces considérées (près de 881.000 habitants sur un total de 1,5 million d'habitants, données au 31 janvier 2019) selon la répartition provinciale indiquée dans le graphique suivant :



Graphique 1 Pourcentage de la population concernée (données extraites du site web de la Convention des Maires)

L'analyse des réponses des municipalités participant à l'enquête a été intégrée aux informations disponibles sur le site web européen de la Convention des Maires et à la consultation des plans d'action approuvés par les conseils municipaux. Afin de compléter le tableau cognitif de l'état de mise en œuvre des politiques énergétiques et climatiques, les Plans de Protection Civile ont été analysés.

Plus de 613.000 habitants, soit 39 % de la population totale dans la zone du projet, vivent dans les municipalités qui ont participé à l'enquête. Parmi celles-ci, 35 % sont représentées par des municipalités ayant une population comprise entre 5.000 et 15.000 habitants, et 29 % par des municipalités ayant une population comprise entre 15 000 et 50 000 habitants.

Les résultats de l'enquête - les plans.

Dans le cas des signataires communs, il y a 18 Plan d'Actions pour l'Énergie Durable, approuvés avec un objectif pour le 2020 (dont un commun à un groupe de sept municipalités de l'île d'Elbe) et 2 Plan d'Action pour le Climat et l'énergie avec un objectif pour 2030. Seuls trois Plan d'Actions pour l'Énergie Durable ont fait l'objet d'un suivi périodique, comme l'exigent les lignes directrices de la Convention des Maires.

Les objectifs des Plan d'Actions sont conformes à ceux de la Convention avec quelques augmentations significatives comme le montre la figure ci-dessous :



Interreg

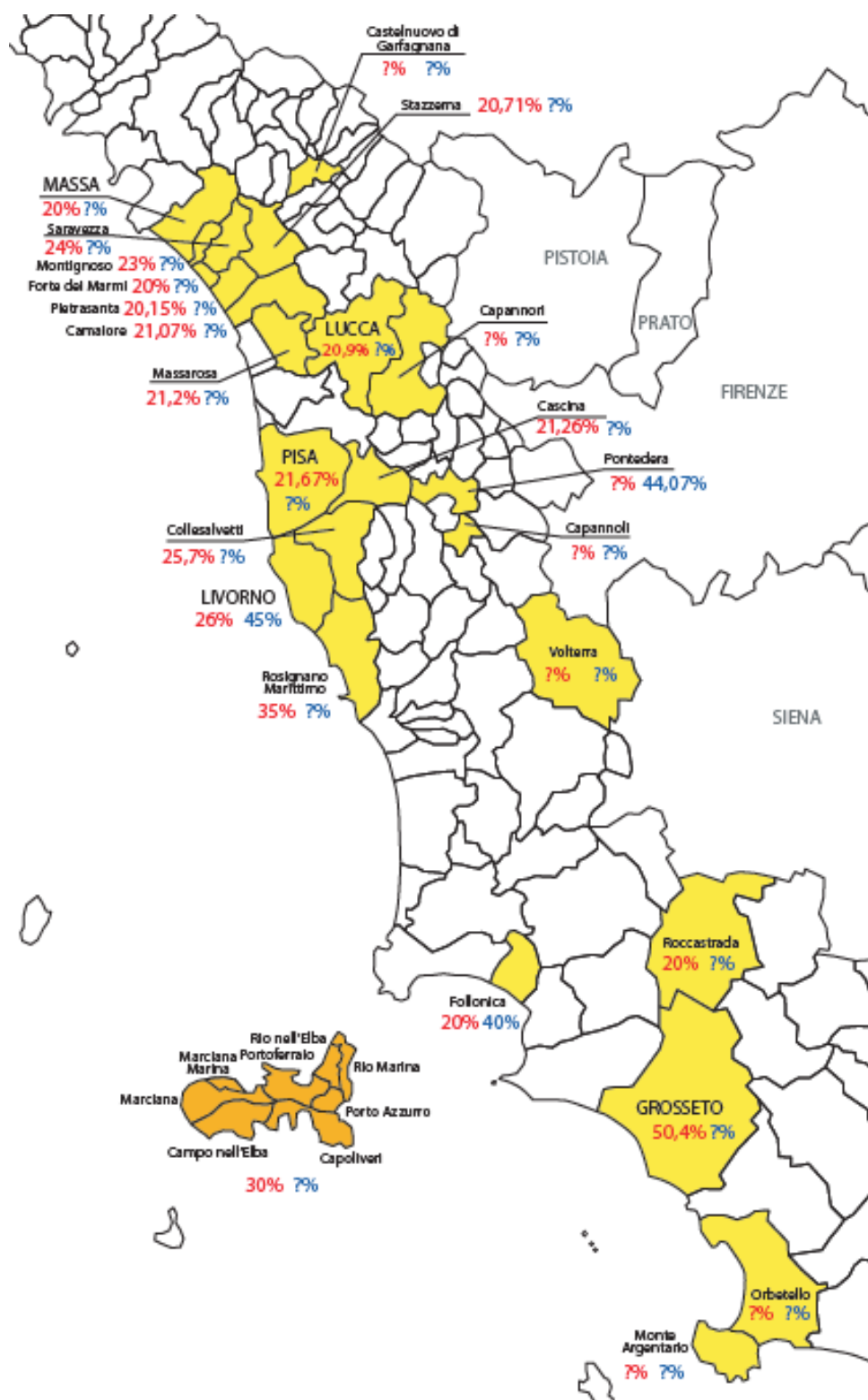


UNIONE EUROPEA



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Graphique 2 Pourcentage de réduction des émissions (en rouge pour les Plans d'Action Énergie et en bleu pour les Plans d'Action Climat et Énergie)



Interreg



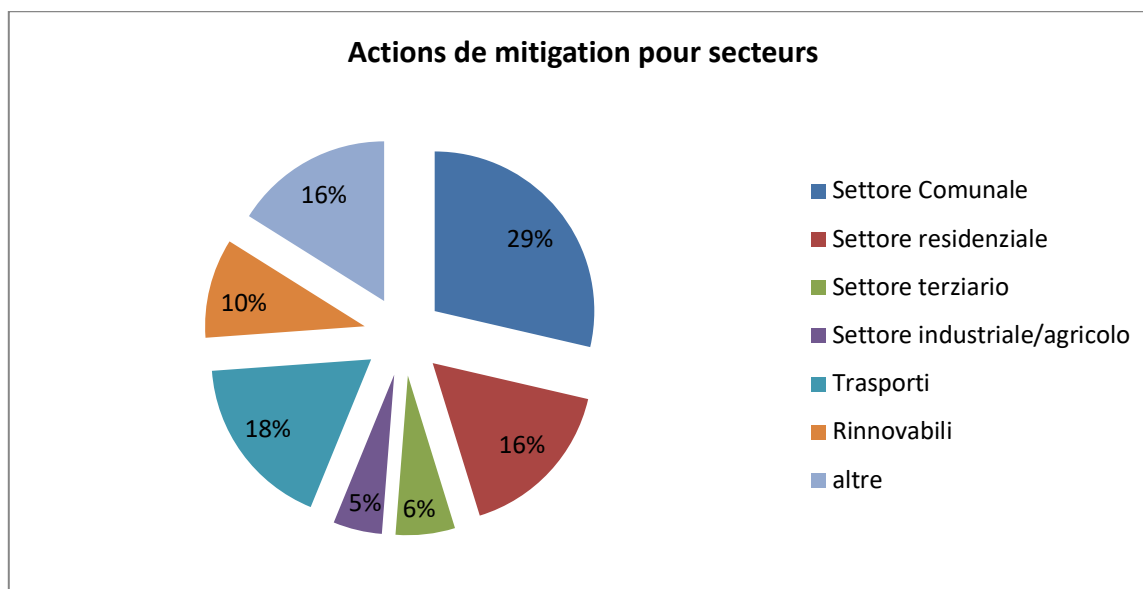
UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Les actions de mitigation ont touché tous les secteurs avec une prédominance du public qui a un rôle exemplaire à jouer, comme le montre le tableau ci-dessous :



Graphique 3 Traitement des données et informations recueillies lors de la consultation des Plans d'action Énergie et les Plans d'Actions Climat et Énergie.

Les mesures d'atténuation ayant un effet sur l'adaptation et la pauvreté énergétique sont les suivantes :

- soft 167 ;
- vert 4 ;
- gris 3 ;
- la pauvreté énergétique 12.

Nombres d'actions	Plans d'Actions Énergie avec actions de mitigation avec des effets sur l'adaptation			Plans d'Actions Énergie avec actions de mitigation avec des effets sur la pauvreté énergétique
	Soft	Verdi	Gris	
0	0	14	14	10
<3	0	3	3	6
Entre 3 et 5	1	0	0	1
Entre 6 et 10	8	0	0	0
>10	8	0	0	0

Graphique 4 Nombre d'actions par secteur (traitement des données et informations collectées par la consultation des Plans d'Action Énergie)



Interreg

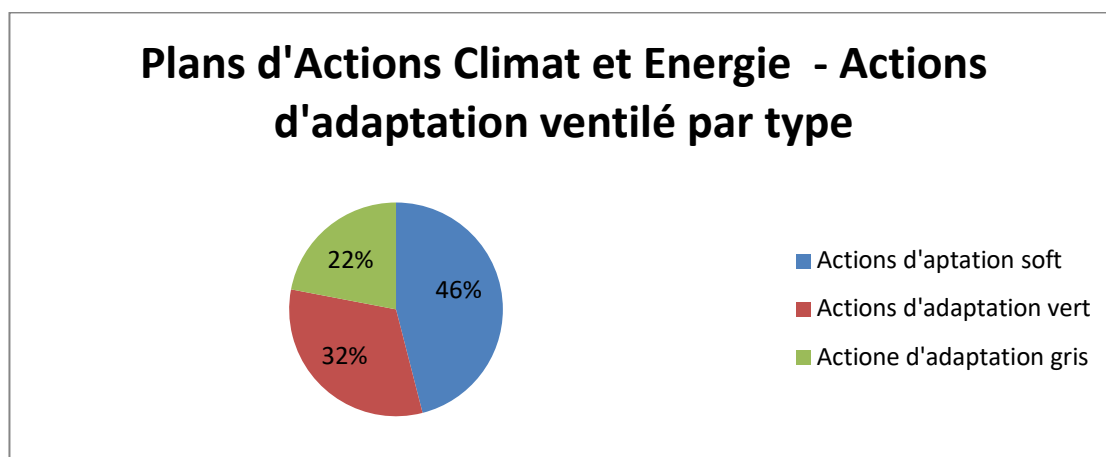


MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Les actions d'adaptation effectives, identifiées dans les 2 Plans d'Actions Climat et Énergie actuellement approuvées, sont au nombre de 49 au total, réparties comme suit :



Graphique 5 Actions d'adaptation par type (traitement des informations recueillies lors de la consultation PESCE)
Les résultats - la réaction des autorités locales.

Les résultats de l'enquête ont montré que les principales raisons pour lesquelles certaines municipalités ont décidé de ne pas souscrire aux engagements européens en matière d'atténuation et d'adaptation, étaient principalement le *manque de ressources à consacrer aux obligations découlant de l'adhésion* (ressources financières, personnel et connaissances techniques), ainsi qu'un manque d'informations complètes sur les initiatives européennes actuellement en vigueur.

Les municipalités interrogées ont également demandé un soutien financier pour la mise à jour des plans et l'accès à des canaux spécialisés pour l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les municipalités ayant des caractéristiques similaires.

Il est donc nécessaire de développer une plus grande action de communication, d'information et de formation technique en faveur des municipalités par les structures de soutien.

L'enquête a montré que dans toutes les municipalités qui ont adopté le Plan d'Action pour l'Énergie Durable, des groupes de travail intersectoriels ont été créés, formés à la fois par des représentants politiques et par les différents départements impliqués dans le plan. En outre, dans plus de la moitié des cas examinés, le groupe de travail a constaté la participation de parties prenantes à différents degrés d'implication.

Toutes les municipalités examinées, conscientes de l'importance du soutien et de l'approbation des citoyens, ont déjà organisé des campagnes de communication et d'information destinées à la population.

Comme déjà mentionné, seules deux municipalités ont déjà adopté un plan d'action pour le climat et l'énergie durable, comprenant une analyse des risques et des vulnérabilités, et un plan d'action pour renforcer le territoire face aux effets négatifs du changement climatique.



Interreg



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Afin de dresser un tableau plus complet des risques auxquels sont soumises les municipalités situées dans la zone du projet, une trentaine de plans de protection civile ont été analysés ; tous les territoires municipaux présentent un risque hydraulique (inondations et crues) et hydrogéologique (glissements de terrain) moyen-élevé et un risque moyen-élevé d'incendie de forêt et d'interface. Plus de la moitié des municipalités examinées sont soumises à des événements météorologiques extrêmes (fortes pluies et vents violents).

Cependant, les plans de protection civile examinés ne proposent que dans quelques cas des mesures d'adaptation pour réduire l'impact des catastrophes.

Bien que certaines mesures d'atténuation aient des effets bénéfiques également en termes d'adaptation, il est clair que le problème du changement climatique, et les risques qui y sont liés, ne sont pas encore traités de manière adéquate et complète. L'absence d'une telle planification globale signifie que les territoires sont encore plus vulnérables à l'intensification des phénomènes de changement climatique.

Pour les raisons exposées ci-dessus, l'importance du rôle joué par les structures de soutien est reconfirmée, qui sont appelées à offrir des outils, tels que des lignes directrices et des méthodologies, pour faciliter la mise en œuvre de toutes les étapes nécessaires au développement de la PESC. En fait, la majorité des personnes interrogées ont déclaré que les principaux obstacles auxquels elles ont dû faire face lors de la rédaction des documents découlent d'un niveau insuffisant de compétences et de connaissances techniques au sein de l'administration municipale, et de la difficulté à trouver les données et informations nécessaires.

Il y a également eu des difficultés à trouver et à accéder aux sources de financement les plus appropriées. Il est donc important que les structures d'appui assurent une information actualisée et complète sur les différentes possibilités de financement des actions décrites dans les Plans d'Actions pour le Climat et l'Énergie, et qu'elles encouragent une communication et une coopération continues entre les municipalités qui, actuellement, selon les réponses au questionnaire, ne semblent pas être suffisamment développées.

Un autre aspect important qui est ressorti de l'enquête est le manque d'attention accordée au problème de la pauvreté énergétique dans les municipalités examinées, un problème qui est certainement exacerbé dans le contexte de la pandémie COVID-19, et auquel les autorités locales devront consacrer des efforts importants pour le combattre.

Dans ces circonstances très difficiles, avec une urgence sanitaire permanente, la nécessité d'une transition climatique devient de plus en plus importante, et la plupart des municipalités interrogées en sont pleinement conscientes. Cependant, seule une petite partie des entités ayant participé à l'enquête ont déjà décidé de renouveler leur adhésion/adhésion à la Convention des Maires.

L'importance du rôle assumé par les structures de soutien qui devront guider les municipalités dans la définition d'une politique climatique à travers la Convention des Maires, en tant qu'instrument approprié pour renforcer la capacité d'action des autorités locales, est donc reconfirmée.